



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## effectifs de personnel

Question écrite n° 55230

### Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les effectifs de la fonction publique territoriale. Les structures intercommunales ont enregistré depuis trois ans une forte croissance de leurs effectifs. Apparemment, 114 000 agents étaient employés au 1er janvier 2004, dans les établissements publics de coopération, intercommunale (EPCI). Une partie de ces agents correspondent à des transferts de personnels, des communes vers ces EPCI. Il lui demande donc les effectifs de la fonction publique territoriale et leur évolution annuelle depuis l'instauration des lois Chevènement.

### Texte de la réponse

Les effectifs de la fonction publique territoriale sont connus au 31 décembre de chaque année grâce à une enquête statistique menée par l'INSEE auprès des collectivités locales. Les résultats détaillés font l'objet de publications régulières par l'INSEE et sont repris dans les publications de la DGCL et de l'Observatoire des finances locales. Le tableau ci-dessous donne les effectifs (y compris non-titulaires, emplois aidés et apprentis) de l'ensemble des collectivités locales pour la France métropolitaine et départements d'outre-mer, y compris Saint-Pierre-et-Miquelon depuis l'année du vote de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

EFFECTIFS AU 31/12	1999	2000	2001	2002	2003
Organismes régionaux et départementaux	245 762	262 580	276 011	287 824	297 439
- dont départements	172 487	176 871	181 436	187 199	191 634
CES	3 853	3 081	2 534	2 287	2 224
Emplois jeunes	3 350	3 988	3 912	3 880	1 747
- dont régions	10 492	10 955	11 596	12 514	13 310
CES	121	117	70	61	32
Emplois jeunes	128	178	154	137	64
Organismes communaux et intercommunaux	1 272 830	1 312 235	1 325 114	1 362 297	1 377 489
- dont communes	1 045 214	1 074 591	1 077 772	1 092 833	1 085 791
CES	88 538	85 107	75 960	72 118	60 678

Emplois jeunes	23 353	34 083	35 761	35 863	21 761
- dont groupements de communes (1)	124 508	131 088	138 155	155 789	174 587
CES	10 146	10 053	9 216	8 942	7 881
Emplois jeunes	3 245	7 760	8 984	9 695	7 249
- dont autres (centres communaux d'action locale, caisses des écoles, autres établissements publics locaux)	103 108	106 556	109 187	113 675	117 111
Ensemble des administrations locales	1 518 592	1 574 815	1 601 125	1 650 121	1 674 928
Autres organismes (2)	64 903	66 644	67 234	69 126	71 967
Ensemble des emplois	1 583 495	1 641 459	1 668 359	1 719 247	1 746 895
CES	112 172	107 526	95 162	90 372	76 734
Emplois jeunes	32 404	50 685	53 609	54 305	33 842
Evolution des effectifs des collectivités locales	- 5,1 %	+ 3,5 %	+ 1,6 %	+ 3,0 %	+ 1,6 %

(1) Groupements à fiscalité propre et syndicats.

(2) OPHLM, Caisses de crédit municipal, EPIC, OPAC, associations syndicales autorisées.

Source : INSEE (Enquête annuelle au 31 décembre de l'année 2003).

Il n'est cependant pas possible dans l'état actuel du système d'information sur les agents de la fonction publique territoriale d'estimer les effectifs des structures intercommunales qui n'appartiennent pas à l'origine à une autre entité territoriale. En l'absence de la centralisation dans un fichier individuel de la biographie professionnelle de chaque agent, il faudrait envisager des investigations particulières auprès des collectivités dont le coût pour les services centraux et la charge ou les unités interrogées devraient être considérés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Accoyer](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55230

**Rubrique :** Fonction publique territoriale

**Ministère interrogé :** fonction publique

**Ministère attributaire :** fonction publique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 janvier 2005, page 475

**Réponse publiée le :** 11 avril 2006, page 3977